

Opération Mamba/un an après

Affaire " Nyonié " : 11 milliards engloutis dans un complexe touristique fictif !

L-J N
Libreville/ Gabon

BIEN qu'il n'ait encore suscité que peu de réactions, parce qu'elle est encore au stade de l'enquête préliminaire ouverte par la justice, l'affaire Nyonié, du nom du projet de développement sur 30 km de côte nationale, situé dans le Komoocean, a éclaté au grand jour lors des investigations menées pour faire la lumière sur la non-réalisation de nombreux chantiers. Celui-ci comprenait la réalisation de diverses infrastructures : un hôtel de 350 chambres avec convention, un spa, un

yacht club, des villas sur la mer, une marina, un village pour le personnel. Engloutis, comme qui dirait, sous les eaux. Pour sa réalisation et sa gestion, une compagnie dénommée Nyonié Développement va être créée, avec l'Etat gabonais, la Caisse de dépôts et de consignations (CDC), le groupe EGCA/Satram, la société Wally et le Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS), comme actionnaires. Un capital de 21 milliards dont 11 milliards apportés par l'Etat gabonais (3 milliards en numéraire et 8 milliards en foncier). Principaux faits constatés: l'aménagement de ce lotissement sera confié à EGCA, de gré à gré en 2013, par le titulaire du ministère des TP et de l'Habitat, en totale



Photo : Jacob MOKOUANGUI

C'est ici à Nyonié que devrait être construit un complexe touristique de 11 milliards de francs, finalement engloutis sous les eaux du Komo.

violation du Code des marchés publics. Là aussi, la question que se sont posés les enquêteurs est de savoir pourquoi et comment cette société a obtenu ce marché ? Sur le plan financier, le règlement de ce contrat, qui

devait être imputé sur le budget du Fonds d'entretien routier (FER 3) pour l'exercice 2012-2013, ne sera pas, comme il est d'usage, signé par le directeur général, chargé des paiements de la dépense. C'est plutôt les signatures

du ministre cité plus haut et du directeur général du Budget de l'époque et, bien évidemment, de sieur Mohamed qui y sont apposées. Ce qui a surpris la Justice. Pour l'exécution des travaux, l'entreprise va émettre une facture pour règlement à l'Etat d'un montant de sept (7) milliards et trois autres factures relatives aux immobilisations s'élevant à quatre (4) milliards, soit, un total facturé de onze (11) milliards dans la plus grande confusion. Car, ces documents apparaissent « non certifiés », donc inéligibles pour paiement, si l'on s'en tient aux procédures en vigueur en République gabonaise au niveau de la chaîne de la dépense. Pour tout dire, à en croire

la Justice, de forts soupçons pèsent alors sur de nombreux responsables impliqués dans ce dossier. D'autant qu'à la suite d'une réunion au ministère de l'Economie, une convention de dette avec ladite entreprise pour le montant de 11 milliards, va être signée pour règlement par l'Etat. Comprenez qui pourra ? Aujourd'hui, si les identités des principaux acteurs sont connues, il reste que ce dossier, qui est entre les mains de la Justice, pourrait bien les amener tous à s'expliquer sur les ressorts de ce gâchis; lequel vient s'ajouter à la longue liste des scandales autour des projets pour lesquels des sommes colossales ont été englouties sans aucun résultat concret.

Affaire " Opus One " : 31 milliards dans un projet " mal ficelé ".

L-J N
Libreville/ Gabon

LE marché du lotissement Opus One situé à Nkok, a été signé le 30 mai 2012 entre la Société nationale immobilière (SNI) et Sobe-Gabon pour plus de 41 milliards de nos francs. A ce jour, 76% du montant total du marché, un peu plus de 31 milliards ont déjà été décaissés. Pourtant, selon un audit effectué, en 2016, seuls 377

logements étaient en cours de construction sur les 746 prévus. L'enquête menée sur ce projet a permis de relever plusieurs anomalies sur le plan financier. En effet, différentes factures pour le règlement sont apparues non conformes. On y a relevé une absence totale de documents techniques et contractuels justifiant des décaissements effectués (CPA, décomptes, attachement). Ce qui renforce le caractère assez flou et confus de ce dossier, tout



Photo : BANDOMA

Logement de la SNI à l'abandon.

comme, les doutes sur les ressorts réels de la direction prise par les fonds. Aiguillant ainsi la curiosité des limiers de la police judiciaire pour faire la lumière sur les transactions opérées. Car, ce projet aurait dû, en principe, être livré avec de tels montants. Pour ce marché, des indices concordants laissent penser qu'il était géré directement par le patron du ministère de tutelle de l'époque, Magloire Ngambia, pour ne pas le citer. Là où le bât blesse sur cette

affaire, c'est que le terrain du lotissement Opus One est toujours la propriété de la société Ecowood, une entreprise chinoise d'exploitation de bois. Pour son transfert au profit de la SNI, l'Etat devra préalablement procéder au règlement du solde des sommes dues. Cette situation pourrait compromettre gravement la commercialisation, les prospects ne pouvant bénéficier de crédits bancaires, pour diverses raisons. Quel gâchis !

Affaire "Dorade" : forte odeur de surfacturation à Port-Gentil

L-J N
Libreville/ Gabon

A Port-Gentil, la capitale économique, rares sont les personnes visitant la zone de N'Tchengué, qui ne se posent pas des questions sur le lotissement « Dorade » au vu de son caractère encore inachevé, voire, de quasi abandon. Ce projet visait la construction de 827 logements sociaux pour un montant global de plus de 52 milliards financé par l'Etat et un emprunt BGF. Il s'inscrivait dans la vaste ambition du chef de l'Etat, de permettre aux populations un accès aux logements décentes. Malheureusement, ce marché a fait l'objet de plusieurs anomalies, aux plans contractuel et financier. Dans le premier cas de figure, son attribution à EGCA - encore elle -, en dehors des procédures réglementaires, en dépit du fait que cette entreprise ne dispose d'aucune expertise dans le domaine de la construction. Or, il ressort

que le contrat-cadre signé entre BGF et la Société nationale immobilière (SNI), pour l'emprunt d'un montant de 100 milliards en vue de financer la construction des logements sociaux sur l'ensemble du territoire national, dont le lotissement « Dorade », précisait des obligations à respecter par les entreprises soumissionnaires. Ce que ne pouvait faire l'entreprise en question citée plus haut. M. Magloire Ngambia, aurait, comme toujours, été à la manœuvre, écartant ainsi les sociétés à l'expertise pourtant avérée dans le domaine. D'après les informations de notre possession, cette société aurait perçu plus de 22 milliards de francs pour les travaux d'aménagement et de viabilisation de ce lotissement, soit près de 90% du montant dudit marché, bien que l'avancement des travaux ait été estimé à moins de 70%. Pour la construction des logements, plus de 15 milliards ont été débloqués à son profit. Sauf que dans un rapport



Photo : Koumou

Malgré les fonds engloutis sur le site Dorade, à Port-Gentil, les travaux sont à l'arrêt pour cause de détournement.

de la SNI daté du 30 octobre 2017, la facture réelle des travaux réalisés s'élèverait à un peu plus de 3 milliards seulement. Donc, il y aurait un trop perçu de 12 milliards. Toute chose qui, pour les enquêteurs, constitue un cas flagrant de détournement de fonds. Qui a validé l'avancement de ces travaux et permis cette surfacturation ? Qui a autorisé le règlement des factures de ces travaux ? Des regards interrogatifs sont tournés vers la direction générale des Infra-

structures de transport (DGIT), chargée du contrôle de ce chantier, mais aussi vers les acteurs principaux du maître d'œuvre. Toujours est-il que, malgré ces soupçons de contrefaçons, d'autres irrégularités vont apparaître. En 2016, après « vérification » par les services techniques du ministère des Travaux publics, de fausses factures présentées par EGCA (immobilisations et travaux) d'un montant global de plus de 10 milliards de

francs ont été validées par l'administration... Elles seraient en instance de paiement. Sur quelles bases ces fameuses vérifications se sont-elles déroulées ? Concernant l'indemnisation des populations déguerpies de la zone Dorade, 500 millions de francs auraient, selon diverses sources dignes de foi, servi au paiement sur la base du recensement effectué par le ministère des Travaux publics, à travers la DGIT, citée plus haut. D'aucuns se souviennent encore du climat surchauffé autour de cette opération, en raison des sommes dérisoires perçues par plusieurs familles au titre des indemnités. Certaines d'entre elles s'étaient alors plaintes de n'avoir reçu que 10, voire 20 mille francs. Quand d'autres avaient purement et simplement été omises. Du cynisme pur et simple. Au point que le patron de EGCA a financé une deuxième opération pour, cette fois, un montant, de 300 millions de francs, en lieu et place de l'Etat gabo-

nais. Une action qui s'apparente à un acte de corruption active. Surtout qu'elle aurait été supervisée par une proche collaboratrice du ministre. Plus généralement, l'analyse des paiements effectués par BGF, dans le cadre de l'emprunt de 100 milliards, révèle la facturation de trois prestations non contractuelles, à savoir: le financement d'un projet de construction d'immeubles à Libreville et Port-Gentil ordonné par le ministre Ngambia, le paiement d'honoraires à la SNI ; le paiement de plusieurs entreprises sous-traitantes qui n'ont pas fourni de caution solidaire. Que s'est-il réellement passé pour qu'on en arrive à cette sulfureuse affaire ? Il faut des réponses. A ce jour, les investigations se poursuivent afin de déterminer les responsabilités réelles de chaque acteur impliqué dans ce dossier qui ne manquera pas d'éclabousser de nombreux compatriotes. Notamment dans la haute administration.